Ministère de la Culture

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ; Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;

Attendu que l'immeuble sis 1, Hamesgaass à Greiveldange se caractérise comme suit :

L'immeuble des Caves Coopératives des Vignerons Greiveldange (GEN), est situé à l'est de Greiveldange. À son époque de construction il s'agissait d'un des premiers bâtiments de la localité en provenance de Hëttermillen. De nos jours, la localité s'est développée davantage mais vue l'ampleur de l'immeuble il reste toujours très visible et notable, une sorte de « landmark » formant une entrée au village. (LHU)

Il s'agit d'un grand bâtiment industriel s'élevant sur trois niveaux. La façade principale, orientée vers le nord, donne sur la rue *im Reder*. Le petit chemin qui court le long de la façade latérale occidentale était un chemin d'exploitation, de nos jours c'est la rue s'appelant *Kellereiswee*. La façade postérieure, qui, dû à la pente naturelle du terrain, s'élève sur un seul niveau, orientée vers le sud, donne sur la rue *Hamesgaass*. La façade latérale orientale n'est pas accessible. La construction à flanc de coteau a non seulement simplifié la construction mais a aussi assuré le bon fonctionnement de livraison, de stockage et de la vinification (TLP).

L'immeuble tel qu'il se présente de nos jours a été érigé en deux phases (EVO). La partie la plus ancienne a été érigée en 1929-1930 selon les plans de l'architecte Jacques Haal¹. L'extension date de 1948-49, aussi selon des plans de Haal² (OAT) et comporte le corps de bâtiment en avancée, le corps de bâtiment à gauche et le logement donnant sur la Hamesgaass. Le fait que l'architecte a été deux fois le même est surement une des raisons pour lesquelles l'extension s'intègre parfaitement à la partie d'origine, que ce soit au niveau des gabarits qu'au niveau du langage architectural.

L'immeuble est non seulement un témoin du développement de la localité, mais aussi de toute l'économie viti-vinicole locale et nationale (IAE/LHU). En effet, après la fin du *Deutscher Zollverein* en 1918/1919, les coopératives de vignerons ont été fondées, avec l'aide de l'Etat, pour la commercialisation et la vente des vins locaux sur le marché national et non plus allemand. La première coopérative a été celle de Grevenmacher, fondée en 1921. La coopérative de Greiveldange était fondée en 1929. Le but était non seulement de s'allier pour avoir plus de quantités mais aussi de créer des produits de qualité. Ceci devrait aussi se voir dans les immeubles. Ainsi, est créé un nouveau genre de bâtiment au Luxembourg, à savoir la cave coopérative viti-vinicole (GEN). Il s'agissait d'ériger des immeubles représentatifs, en employant un langage architectural rappelant le

¹ Administration du Cadastre et de la Topographie, case-croquis n°2305 de l'exercice de 1930. Luxemburger illustrierte Wochenschrift, Les caves coopératives des vignerons de la Moselle, 22 juillet 1934, p. 14-15. Luxemburger Wort, 1^{er} octobre 1930.

² Administration du Cadastre et de la Topographie, case-croquis n°2360 de l'exercice de 1948. Luxemburger Wort, *Auch die Greiweldinger Genossenschafts-Kellerei erweitert – Frohe "Strauss"-Feier am vorgestrigen Mittwoch*, 9 décembre 1949.

modernisme, mais tout en étant fonctionnels, au sommet des techniques de l'époque (GEN/PDR). En effet, les bâtiments des caves coopératives érigés le long de la Moselle tels qu'à Wellenstein, Wormeldange, Remerschen, Stadtbredimus ou Grevenmacher (regroupé en 1966 par le Domaine Vinsmoselle) se ressemblent et sont tous conçus selon des plans de Jacques Haal (TLP/LHU/OAT). Depuis quelques années la production à Greiveldange a été arrêtée et l'immeuble abrite de nos jours trois entreprises et toujours un locataire dans le logement.

Il s'agit d'un bâtiment fonctionnel à l'intérieur, tout en mettant une grande attention sur l'esthétique extérieure. Bien que plus petit que d'autres immeubles de ce genre, il devait être représentatif, en s'inspirant des courants architecturaux en vogue à l'époque respective et en utilisant les matériaux nouveaux, tel que le béton et le métal (PDR). À l'exception des deux caves voûtées qui servaient de stockage et sont construites en pierre naturelle, assurant ainsi un meilleur climat pour la conservation des produits (TLP).

La façade principale du bâtiment se distingue entre autres par le grand pignon-fronton comprenant les grands lettrage « Caves Coopératives des Vignerons Greiveldange ». Un autre élément d'expression caractéristique est la composition basée sur des fenêtres en bande, ou agencées de manière horizontale avec leurs châssis aux divisions géométrique (bien qu'au niveau central une bais a été transformée en porte) et les éléments en crépi en légère saillie pour rythmer et accentuer la composition (AUT/PDR). La partie s'élevant sur un seul niveau qui a été ajouté en 1948-49 devant l'immeuble existant se distingue par ses encadrements de fenêtres et son décor en pierre naturelle apparente (AUT/PDR). La façade donnant sur la Hamesgaass est moins haute et un peu moins représentative. Néanmoins, elle se distingue par un grand pignon, marqué par une corniche saillante, comportant un grand portail et la partie du logement, qui à l'époque, était habité par le caviste pour assurer le bon fonctionnement du site. Le logement présente en quelque sorte une façade à part entière présentant des éléments très caractéristiques pour la fin des années 1940. Ainsi, les ouvertures sont rectangulaires, en largeur, un bandeau horizontal en crépi rythme la composition, la corniche est assez saillante et l'encadrement de l'entrée reprend la forme de l'arc segmentaire de l'architecture baroque. Les lucarnes, dont trois sont regroupées en bande et deux sont isolées, complètent l'image (AUT/PDR). En général, l'immeuble reprend des éléments stylistiques modernes de l'entre-deux-guerres et un mélange entre une reprise du modernisme avec le traditionalisme, typique pour l'époque après la Seconde Guerre mondiale (AUT/PDR).

A l'intérieur, l'immeuble présente de grandes surfaces et diverses cuves en béton qui sont encore en place (aussi bien sur le premier que sur le deuxième niveau). En outre, les deux grandes caves voûtées en pierre naturelle sont également conservées (AUT/PDR). En ce qui concerne des éléments de finition, il y en n'avait pas beaucoup dès la construction, puisqu'il s'agissait d'un bâtiment industriel et fonctionnel. Cependant, il faut mentionner les châssis métalliques des fenêtres, dont une partie présente des divisions en losanges, de même que le garde-corps en ferronnerie de l'escalier reliant les trois niveaux à l'intérieur (AUT/PDR). En plus, deux portes en métal et verre, très caractéristique pour leur époque de construction sont conservées : au premier niveau, donnant accès à l'ancien laboratoire et au troisième niveau, donnant accès au logement (AUT/PDR).

L'immeuble des caves coopératives des vignerons de Greiveldange est non seulement un important témoin au niveau local, mais aussi au niveau national. En effet, il s'agit d'un témoin pour l'histoire viti-vinicole nationale et son développement après la Première Guerre mondiale. En outre, il s'agit

d'un témoin d'un patrimoine industriel unique, qui est un représentant exemplaire d'un genre architectural, qui est unique et typique pour la région de la Moselle. En effet, en connaissant les autres caves coopératives viti-vinicoles implantées le long de la Moselle on peut facilement reconnaître l'immeuble en tant que tel. L'architecture des « cathédrales » de la viti-viniculture coopérative est caractéristique, de qualité, avant-gardiste et fait partie de l'œuvre de Jacques Haal. En effet, l'immeuble présente des traits éléments stylistiques qui sont typiques pour l'architecture d'avant et d'après la Seconde Guerre mondiale. Vue qu'il a conservé une grande partie de sa substance bâtie, de ses deux phases de construction, l'immeuble présente d'un point de vue historique, architectural, artisanal, social, technique, urbanistique et industriel l'immeuble présente un intérêt public à être protégé.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de réalisation (PDR), histoire industrielle, artisanale, économique ou scientifique (IAE), œuvre architecturale, artistique ou technique (OAT), typicité du lieu ou du paysage (TLP), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU), évolution et développement des objets et sites (EVO).

La COPAC émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 1, Hamesgaass à Greiveldange (no cadastral 315/10543).

Présent(e)s: Alwin Geimer, Anicet Schmit, Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Gaetano Castellana, Guy Thewes, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, John Voncken, Marianne Majerus, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Patrick Bastin, Régis Moes.

Luxembourg, le 20 décembre 2023